

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

HAUTE-GARONNE INGENIERIE - ATD

ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
54 Boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse



DELIBERATION
Conseil d'Administration du 9 mars 2026

Séance du : 9 mars 2026

Date de convocation : 19/02/2026

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents ou représentés : 20

Absents ou excusés : 10

Seuil de la majorité absolue : 11

Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Délibération 26.03.742

Objet : Adoption d'une nomenclature pour les marchés publics

Annexe : Nomenclature pour les marchés publics

Le 9 mars 2026 à 14h00 s'est réuni dans la salle B091 de l'Hôtel du Département, le Conseil d'Administration de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, Vice-Présidente de Haute-Garonne Ingénierie-ATD.

L'assemblée était composée comme suit :

PRESENTS/REPRESENTES : (20 membres)

Madame Julie ALBOUY (pouvoir à Monsieur Jean-Marc BERGIA), Messieurs Jean-Marc BERGIA, Jérôme BOUTELOUP, Mesdames Catherine CAMBEFORT, Martine CROQUETTE (pouvoir à Monsieur Patrick LEFEBVRE), Monsieur Victor DENOUVION, Madame Isabelle HARDY (pouvoir à Madame Florence SIORAT), Messieurs Patrick LEFEBVRE, Loïc GOJARD, Didier LAFFONT (pouvoir à Madame Emilienne POUMIROL), Mesdames Aude LUMEAU-PRECEPTIS (pouvoir à Madame Maryse VEZAT-BARONIA), Emilienne POUMIROL, Messieurs Philippe PETIT, Bernard PRINCE, Mesdames Françoise SIMEON, Brigitte SEGARD, Florence SIORAT, Maryse VEZAT-BARONIA, Annie VIEU et Véronique VOLTO.

EXCUSES : (10 membres)

Messieurs Daniel CALAS Serge DEUILHE, Laurent FOREST Olivier GUERRA, Madame Sandrine FLOUREUSSES, Messieurs Jérôme LAFFON, Patrice LAGORCE, Madame Lauriane MASELLA, Messieurs Sébastien VINCINI Lionel WELTER.

Madame la PRESIDENTE rappelle que dans le cadre de l'application du Code de la Commande Publique (CCP), l'adoption d'une nomenclature des achats est recommandée pour sécuriser le choix des procédures. Les Chambres Régionales des Comptes, dans le cadre de leur contrôle des collectivités et organismes publics, font des observations en la matière régulièrement.

En effet, cet outil permet de vérifier la valeur des achats par rapport aux seuils réglementaires applicables en matière de marchés publics (articles R.2121-1 à R.2121-9 du Code précité) pour déterminer le type de consultation et de publicité à mettre en oeuvre [appel d'offres, marché à procédure adaptée (MAPA), marchés sans publicité, ni mise en concurrence, etc...].

La nomenclature se compose de familles de produits ou services de catégorie homogène, facilitant l'évaluation des besoins. Celle-ci doit être adaptée à chaque entité concernée.

Afin de compléter le Règlement Interne des Achats (RIA) de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, adopté par une délibération n°21-02-618 du 17 février 2021, il est donc proposé de rajouter une annexe n°1 portant sur la nomenclature des achats.

Par précaution, celle-ci couvre une typologie assez étendue et a été plus détaillée notamment pour les marchés informatiques qui constituent une part importante des achats effectués par HGI-ATD. Cette nomenclature pourra être mise à jour ultérieurement en fonction de la survenance de nouveaux besoins.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration présents et représentés, décident :

- D'approuver l'adoption de la nomenclature des achats de Haute-Garonne Ingénierie-ATD, figurant en annexe au présent rapport.
- D'autoriser Monsieur le PRESIDENT à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, conformément à l'article L. 3241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de Haute-Garonne Ingénierie-ATD

Sébastien VINCINI